



Renseignement sur carte de séjour immigration marocaine

Par **Daliha**, le **04/10/2011** à **11:52**

Bonjour,

Il s'agit d'une personne marocaine venue en France avec une carte de séjour pour étudiant.

Cependant cette personne travaille depuis plusieurs années à 35h dans une entreprise et à gardé son statut d'étudiant sur sa carte de séjour.

S'agit t il d'une situation irrégulière ou pas ? Quel texte de loi lire pour se renseigner ?

Merci d'avoir pris l'attention de lire mes propos.

Daliha

Par **miyako**, le **24/10/2013** à **14:19**

Bonjour,

Il faut regarder ce que dit la convention franco marocaine;si plus de 20h par semaine ,ce n'est plus un étudiant et il faut régulariser la situation rapidement .L'employeur peut le faire sans crainte de représailles urssaf ,dans la mesure où il y a bien eu une déclaration et que les heures sont bien déclarées.

Amicalement vôtre

suji KENZO